



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 04 SEPTEMBRE 2018 À 18h30

Présents: G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Absents excusés : E. RIONDET.

Secrétaire : S. GODRIE.

La séance est ouverte à 18h30, S. GODRIE est nommée secrétaire de séance. L'ordre du jour est validé par les membres du conseil municipal.

1) Résultat d'analyse des offres et décision du Maire projet Mairie

Le Maire présente le résultat de la consultation pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la Mairie.

N° Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT
1	Terrassements - VRD	CÔTE-D'OR BÂTIMENT	15 500,00 €
2	Démolition - Gros Œuvre	CÔTE-D'OR BÂTIMENT	89 500,00 €
3	Étanchéité	DAZY SARL	15 336,69 €
4	Menuiseries extérieures PVC	ATELIERS DU BOIS PENNECOT	9 858,00 €
5	Menuiseries extérieures Alu - Serrurerie	SN GENNETIER TECHNIQUES	14 055,40 €
6	Ravalements	PIER	7 520,00 €
7	Cloisons - doublages - isolation - plafonds	ALLOUIS	24 500,00 €
8	Menuiseries Intérieures	UBM	9 760,68 €
9	Revêtements de sols et faïence	TACHIN	11 507,28 €
10	Peinture	ALLOUIS	9 700,00 €
11	Désamiantage	lot déclaré sans suite	
12	Électricité	LAPIERRE	33 833,58 €
13	Plomberie - Chauffage	PEDRON	34 372,40 €
14	Espaces verts	VDS PAYSAGE	27 012,65 €
TOTAUX			302 456,68 €

Le Maire possédant une délégation sur les appels d'offres, la règle est d'informer le conseil sur la décision du Maire. Cependant celui-ci n'a pas transmis cette décision sans obtenir l'accord de l'ensemble du conseil municipal comme il s'y était engagé en début de mandature. Après présentation des analyses de l'appel d'offres et échanges, aucune question n'est soulevée sur cette proposition et le conseil approuve la décision du Maire à l'unanimité.

2) Projet d'aménagement de jeux et d'espace sportif

Faisant suite au conseil de juillet, les adjoints au Maire, Jean-Jacques Vigot et Sébastien Bonin, présentent les deux projets négociés d'installation de jeux intergénérationnels interactifs et de l'installation d'un city stade au Parc Intergénérationnel. Le Maire précise que cet investissement doit se faire à budget contraint et propose de solliciter un remboursement de l'avance consentie à l'éco-quartier pour un montant de 90 000 €. Le Maire présente le devis de 30 545 € HT du projet d'installation de jeux publics intergénérationnels et interactifs ouverts à tous et le budget de 51 612 € HT hors terrassement pour le city stade.

Les conseillers confirment l'importance de développer des actions en direction de la jeunesse.

Le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention :

- valide le projet global ;
- autorise le Maire à réaliser un remboursement à hauteur de 90 000 € de l'écoquartier sur le budget d'investissement communal.
- autorise le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de l'Etat, de la Région, de financeurs privés, du Conseil Départemental et auprès de Jeunesse et Sport.

3) GRDF : compte-rendu annuel de concession gaz naturel 2017

Le Maire présente le compte-rendu annuel de l'activité du distributeur GRDF sur la commune en 2017.

4) Données occupation sociale

Le Maire présente les données d'occupation sociale (ancienneté d'occupation, population des ménages etc.) dans les logements ORVITIS sur la commune.

5) Réforme de la gestion des listes électorales

Le Maire présente la réforme des listes électorales :

- la carte électorale sera toujours établie par le Maire mais comportera un « identifiant national d'électeur » ;
- les commissions administratives vont être supprimées et leurs compétences seront transférées aux maires. De nouvelles commissions de contrôle, devront être installées début d'année 2019. Elles auront pour fonction d'exercer un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation en cas de recours contre la décision du maire. Le maire transmettra, avant la fin de l'année civile, au préfet la liste des conseillers municipaux habilités à participer aux commissions de contrôle. Les demandes d'inscription déposées en mairie par les électeurs seront reçues et instruites tout au long de l'année.
- les français résidant à l'étranger ne pourront plus être inscrits simultanément sur une liste électorale consulaire pour les scrutins nationaux et sur une liste électorale municipale pour les scrutins locaux. Ils ont jusqu'au 31 mars 2019 pour choisir.

6) Inauguration de la stèle commémorative

J. MORÉ, correspondant Défense fait le point sur l'organisation de l'inauguration de la stèle commémorative, qui se déroulera le samedi 22 septembre 2018 à 11h.

Lors de cet événement, des membres de l'association GCM 44 seront présents dont au moins deux en tenue RAF avec des véhicules. Ils assureront le transport des personnes âgées ou ayant des difficultés à se déplacer de la voie de chemin de fer jusqu'à la stèle.

L'association sollicite la commune pour une subvention de 200 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette subvention.

7) Informations des adjoints

K. CHEDAL présente les effectifs des différentes classes de l'école de musique.

S. BONIN informe que les réunions du CMJ reprendront prochainement.

J-J. VIGOT fait part de l'avancée des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics. Concernant les écoles, la restructuration des sanitaires est terminée. Les autres travaux sur l'ensemble de la collectivité sont en attente de l'intervention de la société AMR.

8) Informations et questions diverses

a. RD968 phase II

Le Maire présente le projet de réhabilitation de la RD968 phase II. Cette réhabilitation doit être dans le même esprit que la première phase c'est-à-dire création d'une piste cyclable, éviter l'imperméabilisation massive des espaces, paysager l'espace, sécuriser les piétons, traiter les stationnements illicites et réaliser les entrées charretières en enrobé. Dans cet état d'esprit, le maître d'œuvre propose de créer un parking public collectif en sortie du village (direction Dijon) afin de permettre le stationnement des camping-cars, des pêcheurs et des visiteurs qui ne disposent pas de places de stationnement. Après de multiples échanges, la proposition de créer un parking collectif est acceptée à l'unanimité.

Les dépenses prévisionnelles de travaux relatives à cette deuxième phase sont les suivantes :

Dépenses	Montant HT
Travaux préparatoires	5 100.00 €
Terrassement	27 080.00 €
Plate-forme et voirie	71 169.50 €
Assainissement	1 500.00 €
Clôtures	10 000.00 €
Paysage	18 635.00 €
Total travaux HT	149 484.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet réhabilitation de la RD968 phase II pour un montant de 176 106.18 € HT ;
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) et de la répartition du produit des Amendes de Police (AP) ainsi que toutes les autres aides possibles (Conseil Régional, DETR, contrat Canal, Conseil Départemental) ;
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune ;
- certifie que les travaux portent sur une route départementale (RD968) ;
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions ;
- définit le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

	Taux de subvention	Dépense éligible HT	Montant HT
Plan de Soutien à la Voirie (PSV)	30 %	100 000.00 €	30 000.00 €
Amendes de police	25 %	100 000.00 €	25 000.00 €
Commune (autofinancement)	68.77 %	176 106.18 €	121 106.18 €
Total	100 %	/	176 106.18 €

Ce plan de financement sera complété pour le parking par la sollicitation de la DETR et du contrat de canal après autorisation par l'Etat, la Région et l'Intercommunalité.

b. Site internet

Le Maire présente au conseil municipal le nouveau site internet mis en ligne ce jour.

c. Miellée

Lors de la dernière miellée, 19kg de miel ont été récoltés.

Une vente de miel, semblable à celle du mois d'avril dernier, sera organisée prochainement.

Le Maire tient particulièrement à remercier les citoyens qui s'occupent du rucher et précise que toutes les personnes sont les bienvenues et qu'elles peuvent se signaler en Mairie si elles souhaitent intégrer l'équipe.

Fin de la Séance 21h30.

À THOREY EN PLAINE, le 13 septembre 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Hottel', with a long horizontal stroke extending to the left and a vertical line extending downwards from the end of the signature.